

PALISSAGE / La chambre d'agriculture du Rhône a organisé une formation palissage lundi 24 mars. Si le type de matériel prime, la façon de palisser importe également.

Un équilibre technique à trouver

Après 2 saisons vierges de toute formation sur le palissage. Haute de participants, la chambre d'agriculture du Rhône a de nouveau proposé cette journée, lundi 24 mars. En quête de certitudes sur la restructuration, 18 viticulteurs se sont inscrits cette année. « Tous ont été satisfaits de cette formation palissage », déclare Jean-Henri Soumireu, technicien viticole à la chambre d'agriculture. Ils ont notamment recueilli de nouvelles informations et engrangé peut-être plus de savoirs qu'auprès de certains fournisseurs de matériels, à qui ils accordaient parfois une confiance aveugle. Les réflexions des participants qui découlent de cette formation peuvent même amener les fournisseurs à perfectionner leurs offres en matière de palissage », estime Jean-Henri Soumireu.

Cette formation s'est déroulée en plusieurs étapes. Elle a débuté par le recueil des attentes des participants, la majorité d'entre eux s'inscrivant dans un projet plus ou moins proche de restructuration. La matinée s'est ensuite poursuivie par une approche théorique, dispensée par Jean-Marie Leclercq, technicien d'un cabinet neutre et indépendant de Conseils, d'expérimentations et de physique du palissage (CEP Consulting). Enfin, l'après-midi a été ponctuée de plusieurs visites de parcelles de la Sicarex, à Liergues et à Saint-Etienne-la-Varenne.

Quels types de matériels ?

Avant même de conseiller du matériel, Jean-Marie Leclercq a insisté sur la prise en compte des contraintes dans la réflexion sur son palissage. « Il y a essentiellement 3 sortes de contraintes. La vigne (cépage, appellation, taille...), avec les poids de la végétation et des raisins, constitue des contraintes verticales. Au contraire, la topographie, l'orientation ou encore l'exposition d'une parcelle peuvent être assimilées à des contraintes horizontales. Enfin, la tension et le nombre de fils, la distance entre les piquets vont créer des contraintes parallèles au rang. »

Après avoir pris connaissance des caractéristiques globales d'une parcelle en voie de restructuration, arrive l'étape du choix du matériel. Là aussi, l'offre est très variée. Si le critère économique reste naturellement prépondérant dans le choix de l'investissement, acheter du matériel cher ne garantit pas une efficacité maximale. « Ce n'est pas le critère de choix principal. Les besoins techniques priment », assure Jean-Henri Soumireu. « Pour prendre l'exemple du piquet, un achat peu onéreux a des effets négatifs sur la durée de la plantation, car il faut le remplacer régulièrement, ce qui entraîne à la fois des coûts de rachat de piquets, mais aussi des temps de travaux de remplacement importants », illustre le conseiller de CEP Consulting. Un produit semble sortir du lot : le piquet galvanisé à chaud trempé, résistant à la corrosion et efficace contre les sols acides. Jean-Henri Soumireu conseille la même matière pour les fils dont les diamètres vont varier selon s'il s'agit d'un fil porteur (2 mm) ou d'un fil releveur (1,4 mm).

D'autres paramètres techniques sont à prendre en considération. La taille des piquets importe tout comme l'ensemble de tête. Vous l'aurez compris, le palissage est avant toute chose une question d'équilibre technique. ■



Passer de 10 000 pieds à 5 000 pieds par hectare en augmentant les écartements entre rangs de 1 m à 2 m va modifier les contraintes du palissage.



Jean-Marie Leclercq de CEP Consulting.



Dix-huit participants ont pris note des recommandations et des conseils de François Jacquet, chef de culture pour la Sicarex et Jean-Marie Leclercq de CEP Consulting.



Un piquet galvanisé à chaud trempé.

David Duvernoy



Parcelle de Pizay en 2012 : on distingue très bien la partie témoin de la partie traitée par le viticulteur.

RÉSEAU VISEO / Le réseau ViseO existe sur le vignoble du Beaujolais depuis 1995. Les parcelles trouvent leurs origines dans les groupes « protection phytosanitaire raisonnée » et le réseau Maturation. Il permet de détecter l'apparition des maladies et des ravageurs de la vigne puis de mesurer précisément leur évolution.

Historique, principe et fonctionnement



Mildiou sur grappes détecté après la floraison.

Les parcelles ont été choisies pour leur représentativité du secteur du vignoble où elles sont implantées (précocité, mode de conduite, sensibilité etc.)

Les observations

Les observations hebdomadaires sont réalisées tous les lundis dans la partie témoin qui ne reçoit aucun traitement de la saison. La partie témoin, mise à disposition par des viticulteurs partenaires, est constituée de 100 à 250 cepes. Le reste de la parcelle est traité normalement par les viticulteurs. L'observation conjointe des 2 parties permet d'évaluer les stratégies mises en œuvre par les viticulteurs. Le calendrier des observations suit un programme basé sur la dynamique de chaque maladie et de chaque ravageur. A chaque notation, des grappes et des feuilles sont prélevées sur chaque témoin pour noter la présence ou l'absence de tel ou tel problème puis évaluer leur intensité.

De nombreuses observations réalisées : en 2013, 4 264 observations ont été effectuées et saisies par l'ensemble des observateurs.

Le bulletin ViseO, la base du BSV et du bulletin d'avertissements

Après chaque tournée d'observation, le bulletin est mis en forme et analysé par l'ensemble de l'équipe de la chambre d'agriculture du Rhône pour rédiger le bulletin de santé du végétal (BSV) puis le bulletin d'avertissements mis en ligne sous synagri.com, disponible dès le mardi midi. Ce bulletin permet d'évaluer le risque et ainsi à chacun de raisonner sa stratégie de lutte adaptée à la pression parasitaire de l'année.

Le partenariat

Depuis 2010 et la mise en place du dispositif du BSV dans le cadre de la surveillance biologique du territoire, l'ensemble des partenaires (Signé vigneron, Vignerons des pierres dorées, Cedoria, Soufflet Vigne, Cœnophyt, Ecovigne, CAMB) se joignent à l'équipe du pôle viticole de la chambre d'agriculture du Rhône pour participer à ce réseau et observer une parcelle de leurs secteurs. Ainsi, en 2014, 22 parcelles seront observées en beaujolais, 4 en coteaux-du-lyonnais, 1 en côte-rôtie, 1 en crouzet et 1 en saint-joseph. ■

✓ **Contacts :** pour le réseau ViseO : Caroline Le Roux ; pour les parcelles ViseO du Sud du Rhône : C. Tourmelle ; pour le BSV, Nicolas Besset, chambre d'agriculture du Rhône.